

**ARRÊTÉ DEP-2026-258 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE MENUISIER EN SIÈGES**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 1er juillet 1955 modifié par l'arrêté du 15 septembre 2006 portant création du certificat d'aptitude professionnelle menuisier en sièges ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle menuisier en sièges pour la session 2026 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Robert JALLET, professionnel

Vice-président :

Monsieur Pierre KERUZORE, enseignant

Enseignants :

Monsieur Nils BOUDOL

Monsieur Alix GODINEAU

Professionnels :

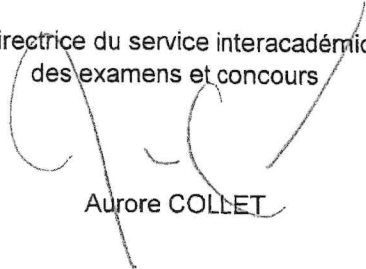
Monsieur François ESPARBIE

Monsieur Louis MONIER

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET